



Régularisation d'un sans papier

Par **bel_corinne**, le **17/03/2008** à **12:36**

un père régularisé et vivant en france depuis plus de 10 ans et ayant une situation en france(travail, logement, parfaitement intégré) a une fille agée de 24 ans étudiante en ressources humaines parfaitement intégrée, mais sans papier, qui est entrée en France sans visa depuis 2 ans.

1- étant parfaitement intégré depuis sa jeunesse et regroupant tous les "obligations émises par Le Président de la République Française (paiement impôt familial,logement, emploi, langue française maîtrisée)", a-t-il le pouvoir de régulariser sa fille?

2- comment peut-il procéder pour régulariser sa fille par rapport à sa situation dans ce pays?

merci